

RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA FONDATION POUR LES ÉTUDIANTS DE L'EPFL (FEE)

Au 1^{er} janvier 2022, le Conseil de fondation est composé de M. Daniel Chuard (Président), M. Tristan Maillard (Vice-président), M. David Atienza Alonso (membre), M. Aurélien Balice-Debbas (membre-étudiant) et Mme Lauriane Develey (membre-étudiante).

Messieurs Aurélien Balice-Debbas et David Atienza ayant démissionné en cours d'année, ils ont été remplacés par respectivement Antoine Moix (nouveau membre étudiant) et Elison Matioli (nouveau membre).

La gestion de la fondation est assurée par Mmes Isabelle Cahour et Albertine Kolendowska (Administratrices). La fiduciaire CV Consulting assure le suivi financier et comptable de la Fondation.

En 2022, le Conseil de Fondation s'est réuni à deux reprises, les 8 mars et le 1^{er} décembre.

❖ Activités récurrentes de la Fondation

Prêts Poséidon : Selon la convention qui nous lie au Crédit Suisse, les étudiant·es achetant un ordinateur par le biais du programme Poséidon peuvent contracter un prêt à 0% auprès du Crédit Suisse, garanti par la FEE, et qu'ils/elles doivent rembourser en maximum 12 mois. Vingt conventions de garantie ont été signées dans le courant de l'année 2022, mais seuls 7 prêts ont réellement été demandés par nos étudiant·es au Crédit Suisse. Nous avons dû abandonner les poursuites à l'encontre des 2 étudiants en délicatesse de paiement, car ils n'ont pas répondu à nos sollicitations. Une mise en demeure (poursuite) ayant été jugé trop onéreuse, tant en terme financier que de ressources, a été, ces dépenses ont été passées par pertes & profits. Le montant en présence est d'environ 1500.- pour les deux créances.

❖ Recettes de la Fondation

Outre les recettes relatives aux placements bancaires, la Fondation a encaissé un montant de CHF 95'000 de la part du Forum EPFL, cette association devant nous rétrocéder statutairement une partie de ses excédents.

La Coopérative Les Estudiantine a fait don à la FEE d'un montant de CHF 57'000, en reconnaissance de l'aide que nous lui avons apportée en son temps pour l'ameublement des logements étudiants.

Enfin, La fondation Kiefer Hablitzel nous a versé de son côté un montant de presque CHF 10'000, montant qui a été rétrocédé au Fonds Etudiants de l'EPFL, afin de servir à financer des bourses sociales

❖ Projets de la FEE

Bourses d'excellence bachelor – dès l'automne 2022 – EN COURS

En 2021, le Conseil de fondation a accepté de financer le nouveau programme de bourses d'excellence bachelor, pour un montant de CHF 300'000 par année et ce durant 5 ans (2022-2026). Le financement de ces bourses pourra éventuellement se faire sur une période plus longue, si le capital n'est pas totalement dépensé à l'issue de ces 5 ans.

Cette mesure a été prise dans le but d'augmenter l'attractivité de l'EPFL auprès d'étudiant·es suisses ou détenteurs·trices d'une maturité suisse : une bourse de 10'000 CHF est distribuée pendant les semestres d'études de bachelor à des étudiant·es ayant fait preuve d'excellence dans leurs études du secondaire supérieur et démontré un fort potentiel d'évolution.

L'EPFL s'est engagée à faire apparaître le nom de la FEE lors de la distribution de ces bourses, dont les premières ont été versées à la rentrée 2022.



Pour le premier round 2022, l'EPFL a reçu 71 candidatures et 27 personnes ont été retenues comme boursier. La possibilité de candidater à la deuxième cohorte pour les bourses d'excellence Bachelor s'est ouverte en janvier 2023, en même temps que l'ouverture des candidatures aux études de Bachelor de l'EPFL.

Soutien psychologique pour la communauté étudiante—2022-2024—EN COURS

En 2021, le Conseil de fondation a décidé de financer un poste d'assistante sociale au SAE (service des affaires estudiantines de l'EPFL) pour une durée de 3 ans, le coût annuel d'une telle mesure étant estimée à CHF 140'000.

Un nouveau collaborateur a été engagé au SAE au 1er décembre 2022 mais le financement par la FEE a débuté au 1er janvier 2023 ; il courra par conséquent jusqu'à fin 2025.

Projets MAKE et DLL (Discovery Learning Labs)—EN COURS

Lors de sa séance du 8 mars 2022, la FEE a accepté de financer des ressources humaines pour l'encadrement des étudiant·es lors de la réalisation de projets MAKE ou de projets réalisés au sein des DLL. Un financement de CHF 400'000 (soit CHF 200'000 en 2022 et en 2023), a été octroyé, en attendant que ce financement soit consolidé dans le budget de l'Ecole. Cet accord stipule que la FEE doit apparaître clairement en tant que sponsor/partenaire des DLL, sur le matériel diffusé à ce sujet.

Entretemps, les DLL ont eu la chance de pouvoir bénéficier d'un financement limité dans le temps pour un collaborateur, au travers du programme de dual career ; raison pour laquelle le conseil de fondation a accepté, lors de sa séance du 1er décembre 2022, de décaler ce financement sur les années 2023-2024, ce qui permettra d'optimiser les ressources disponibles.

Bourses sociales

Le montant des bourses sociales a fortement augmenté suite à la détérioration de la situation économique mondiale. Ceci impacte fortement le budget de la VPA dévolu à ces bourses.

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022, la FEE a accepté à l'unanimité, d'allouer à l'EPFL et pour 2023 un montant de CHF 200'000 pour les bourses sociales, qui ne sera toutefois versé que si le budget VPA dévolu à ces bourses devait dépasser 2Mio.

Bourses mobilité

Les effectifs estudiantins étant en constante augmentation, la portion effectuant un stage hors Europe a crû au prorata. Les bourses de ces personnes sont prises en charge par l'EPFL, car elles ne sont pas financées par le fonds Movetia – ex Erasmus, qui offre des bourses de mobilité pour l'Europe uniquement.

Pour pouvoir allouer une bourse à tous les étudiantes et étudiants concernés, sachant que le budget dévolu est constant, le service de l'EPFL en charge s'est vu obligé de diminuer leur montant de moitié.

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022, la FEE a accepté de financer le montant correspondant à cette diminution : un financement de CHF 115'000 a été décidé pour une durée de 3 ans, soit un total de CHF 345'000 entre 2023 et 2025.

Gestion associative

Le nombre d'associations reconnues par l'EPFL a fortement augmenté, et leur gestion par l'unité responsable arrive à ses limites.



Lors de sa séance du 1er décembre 2022, la FEE a accepté le financement d'un poste à 50% pour cette gestion, par une contribution de CHF 80'000 par année sur une durée de 3 ans, soit un total de CHF 240'000 (2023- 2025).

❖ **Approbation des comptes**

L'année 2022 s'est achevée sur une perte de CHF 1'813'671.-. Le montant du dossier titres est passé de 11'065'943.- en 2021 à 9'120'025.- en 2022, soit une diminution de CHF 1'945'918.-.

Il est important de préciser qu'une bonne partie de ces pertes sont dues à des pertes sur titres non réalisées (non monétaires) à hauteur de CHF 2'097'777.-, alors que l'année passée nous avons des gains sur titres non réalisés de CHF 944'239.-.

Pour rappel, la BCV et le Crédit Suisse gèrent tous deux nos avoirs à hauteur d'environ 50% chacun.

La trésorerie a augmenté de CHF 116'097.-, passant de CHF 456'619.- au 01.01.2022 à CHF 572'716.- au 31.12.2022, essentiellement dû à l'augmentation des recettes touchées en 2022 et aux gains sur les ventes de titres.

Les comptes ont été approuvés par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 9 mars 2023.

❖ **Budget 2022**

Les postes mis au budget 2023 sont proches de ceux de 2022, mais il a été ajusté relativement aux dépenses relatives aux décisions de financement prises durant l'année.

Le budget 2023 a été approuvé par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022.

❖ **Démissions et Nominations au Conseil de Fondation**

Aurélien Balice Debbas arrivant à la fin de ses études, a fait part au Conseil de fondation de sa volonté de démissionner. Son successeur a été nommé en début 2022, en la personne d'Antoine Moix, étudiant à l'EPFL (décision par voie de circulation du 3 mars 2022).

Lauriane Develey arrivant aussi à la fin de ses études a fait également part de sa démission du Conseil le 6 décembre 2022. Pour sa succession, le Conseil de fondation a confirmé la nomination de Guillaume Hugot, étudiant EPFL lors de sa séance du 9 mars 2023.

Rapport validé par voie de circulation aux membres du Conseil de Fondation.

Lausanne, le 12 mai 2023

Daniel Chuard
Président

Isabelle Cahour/Albertine Kolendowska
Administratrices